INSTITUTIONS & DÉMOCRATIE · FICHE MESURE

Réforme des collectivités locales

Réforme des collectivités locales : combien ça rapporterait ?

COÛT BRUT	COÛT NET	EFFET SUR LE SOLDE PUBLIC
5 Md€	**−75 Md€**	**+15 Md€ par an**
sur 5 ans	sur 5 ans · négatif = gain	soit +75 Md€ sur 5 ans · améliore le solde public

Vecteur juridique : Révision constitutionnelle (Art. 72) par référendum + loi cadre + révision CGCT + LF + décrets

Résumé

Refonder l'organisation territoriale française pour mettre fin au millefeuille, simplifier l'action publique locale, et dégager 20-30 Md€/an d'économies à régime de croisière. Sept axes : (1) Suppression progressive des départements sur 5-7 ans, avec transfert des compétences sociales (RSA → ASU nationale, MDPH, ASE) à la Région et au Bloc communal ; (2) Clarification radicale des compétences (Région = développement / lycées / transports / environnement ; Bloc communal = services à la population, urbanisme, écoles primaires) ; (3) Fusion communale incitée par DGF +20 % pour atteindre ~10 000 communes en 10 ans ; (4) Mutualisation obligatoire des services support (RH, finances, achats, juridique) au niveau intercommunal ; (5) Réforme DGF avec critère de bonne gestion ; (6) Plafonnement fiscal et de la dette locale ; (7) Évaluation publique annuelle de chaque collectivité. Révision constitutionnelle nécessaire (article 72), validée par référendum populaire via la mesure démocratie directe.

Financement

Coût brut sur 5 ans : ~5 Md€

- Accompagnement social des agents transférés (formation, mobilité géographique, accompagnement RH) : ~2 Md€ cumulés
- Refonte SI (passage des SI départementaux aux régions / communes) : ~1 Md€
- Communication, formation des élus régionaux et communaux, transition : ~500 M€
- Référendum constitutionnel initial : ~80 M€
- Évaluation et observatoire : ~200 M€ cumulés
- Frais de transition divers : ~1,2 Md€

Économies brutes sur 5 ans : ~80 Md€

- Suppression départements (an 4 à 5 surtout) : ~25-35 Md€ cumulés (montée en charge ; ~10-15 Md€/an en régime permanent à partir de l'an 6)
- Fusion communale incitée (an 3 à 5) : ~5-10 Md€ cumulés
- Mutualisation services support EPCI : ~15-25 Md€ cumulés
- DGF avec critère bonne gestion (renforce mesure A) : ~5 Md€ cumulés (complément)
- Plafonnement fiscal et dette : économies indirectes par discipline financière, ~5-10 Md€ cumulés

Solde net sur 5 ans : ~+75 Md€ soit ~15 Md€/an en moyenne, **~20-30 Md€/an en régime permanent à partir de l'an 6-7**.

Cette mesure est, avec G (niches fiscales), la plus rentable budgétairement du programme. Elle ne touche pas aux services rendus aux citoyens (qui sont préservés et améliorés), mais aux structures et aux doublons.

Effets indirects à long terme :

- Croissance économique : simplification administrative = +0,2-0,3 pt de PIB par an à terme (modèle Doing Business)
- Confiance institutionnelle : lisibilité du qui fait quoi → meilleure démocratie locale
- Performance écologique : régionalisation cohérente avec le Plan Climat
- Réduction des inégalités territoriales par péréquation renforcée

Calendrier

- **An 1.** Adoption par référendum constitutionnel (révision Art. 72). Loi cadre votée. Création de l'Observatoire National des Collectivités. Lancement de la mutualisation obligatoire dans tous les EPCI. Réforme DGF avec critère qualité.
- **An 2.** Préparation opérationnelle de la suppression des départements : cartographie compétences, négociations syndicales, accompagnement social des agents. Premières fusions communales incitées (objectif 1 000 communes fusionnées). Plafonnement fiscal et de la dette en vigueur.
- **An 3.** Mutualisation EPCI pleinement opérationnelle. ~3 000 communes fusionnées cumulées. Évaluations publiques des collectivités publiées (1re édition). Préparation des transferts de compétences départementales.

- **An 4.** Premiers transferts de compétences départementales effectifs : routes et collèges vers la Région, action sociale vers Région et Bloc communal. Accompagnement des agents transférés.
- **An 5.** Finalisation des transferts. Suppression légale des départements en tant que collectivité. ~10 000 communes fusionnées cumulées. Bilan public complet : économies effectives, qualité du service, satisfaction citoyenne. Plan post-départemental opérationnel.

Indicateurs de succès

- Nombre de départements existants en tant que collectivité (objectif : 0 à l'an 5).
- Nombre de communes en France (objectif : 36 000 → ~25 000 à 5 ans, ~10 000 à 10 ans).
- Effectifs FPT totaux (objectif : -120 k ETP cumulés à 5 ans en lien avec la mesure A).
- Économies effectives sur les budgets locaux (objectif : 15 Md€/an à 5 ans, 25 Md€/an à 7 ans).
- Indice de satisfaction citoyenne sur les services locaux (enquête annuelle, objectif : amélioration documentée).
- Taux de réponse aux démarches administratives < 7 jours (objectif : > 90 %).
- Indice de transparence des budgets locaux (objectif : 100 % en open data temps réel).
- Score qualité moyen des collectivités (objectif : progression continue sur 5 ans).

Public cible

Bénéficiaires directs :

- 67 millions de citoyens à travers une organisation territoriale simplifiée et lisible
- Entreprises : interlocuteurs publics clarifiés, démarches simplifiées
- Élus régionaux et communaux : compétences clarifiées, moyens renforcés

Concernés par la transformation :

- ~80 000 agents départementaux : transferts vers Région ou Bloc communal, sans licenciement contraint, avec accompagnement
- ~4 000 conseillers départementaux : non remplacés à la fin de leur mandat (mais peuvent se présenter ailleurs)
- 36 000 communes : incitation à la fusion, sans obligation
- Associations d'élus locaux (AMF, AMRF, ADF, Régions de France) : reconfiguration de leur rôle, certaines disparaissent (ADF)

Sources

- Cour des comptes — Rapports annuels sur les finances locales — https://www.ccomptes.fr
- Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) — Statistiques annuelles — https://www.collectivites-locales.gouv.fr
- Danemark — Kommunalreformen 2007 (réforme territoriale réussie) — https://stm.dk — Suppression de 14 amter (départements), passage de 271 à 98 communes. Modèle de référence.
- Pays-Bas — Politique de fusion communale (1950-2024) — https://www.government.nl/topics/local-government — De ~1 000 communes en 1950 à ~340 en 2024.
- Allemagne — Länderfinanzausgleich (péréquation fédérale) — https://www.bundesfinanzministerium.de
- Royaume-Uni — Local Government and Social Care Ombudsman — https://www.lgo.org.uk — Modèle d'évaluation indépendante des collectivités.
- Loi NOTRe du 7 août 2015 (réforme des compétences territoriales) — https://www.legifrance.gouv.fr
- Loi 3DS du 21 février 2022 (différenciation, décentralisation) — https://www.legifrance.gouv.fr
- Constitution française — Article 72 (libre administration des collectivités) — https://www.conseil-constitutionnel.fr
- Cevipof — Baromètre confiance politique et perceptions des collectivités — https://www.sciencespo.fr/cevipof

Fiche complète en ligne : https://chiffrons.fr/mesures/reforme-collectivites-locales/ — on y trouve aussi : diagnostic, le détail de la mesure.

Montants cumulés sur 5 ans ; l'effet annuel est une moyenne (cumul ÷ 5), seule grandeur comparable au déficit public, qui est annuel. Effet sur le solde : positif = améliore le solde public. Aucun effet de retour n'est modélisé. Données sous Licence Ouverte 2.0 (https://chiffrons.fr/donnees/) ; le site ne publie pas de licence pour ses textes. Chiffrons.fr est publié anonymement, sans parti ni candidature.